Rapport sommaire des commentaires reçus sur le *Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada [Proposition]*

Contexte

Le *Programme de rétablissement du caribou des bois, population boréale* (Rangifer tarandus caribou) *au Canada*, publié en 2012, a permis de désigner l'habitat essentiel de cette espèce dans 50 des 51 aires de répartition. À ce moment, le programme de rétablissement n'incluait pas la désignation de l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1) en Saskatchewan en raison du manque de données sur la taille et les tendances de la population ainsi que du caractère unique du régime de perturbations (c.-à-d. fortes perturbations par les incendies et faibles perturbations anthropiques). Comme l'exige la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), un calendrier des études a été élaboré pour combler ces lacunes dans les connaissances et guider la désignation de l'habitat essentiel dans SK1.

À compter de 2014, l'Université de la Saskatchewan a recueilli des données démographiques sur le caribou boréal dans SK1 sur trois années. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a utilisé ces données ainsi que de nouvelles données fournies par les provinces et les territoires pour effectuer des analyses supplémentaires en vue de situer l'aire de répartition SK1 dans un contexte national plus vaste. Les nouvelles analyses ont servi à la désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal dans SK1 dans le *Programme de rétablissement modifié du caribou des bois* (Rangifer tarandus caribou)*, population boréale, au Canada [Proposition].*

La proposition du programme de rétablissement modifié a été publiée dans le Registre public des espèces en péril le 28 juin 2019 aux fins d'une période de 60 jours de consultation publique, qui s'est terminée le 27 août 2019, comme l'exige la LEP. Avant cette publication, ECCC a communiqué avec les communautés autochtones, les organisations et les gouvernements situés à l'intérieur et à proximité de l'aire de répartition SK1 et a consulté les parties directement concernées pour recueillir leurs commentaires sur les modifications proposées.

Au cours de la période de consultation publique, cinq mémoires ont été reçus; l'un appuyait les modifications proposées, et quatre exprimaient des préoccupations quant aux approches scientifiques et politiques utilisées pour désigner l'habitat essentiel dans SK1. Dans les mémoires, les partenaires et les parties intéressées ont offert des points de vue précieux relativement à leurs préoccupations et à leurs champs d'intérêt. Les principaux commentaires reçus, ainsi que les réponses d'ECCC à ces commentaires, sont exposés dans le présent document. Certains des commentaires dépassaient la portée de la version modifiée et ne sont pas pris en compte ci-dessous; ils ont toutefois été notés à des fins de considération pour les recherches, les plans et les rapports à venir.

Les commentaires n'ont pas entraîné de changements à la proposition du programme de rétablissement modifié.

Ce que nous avons entendu et réponses d'ECCC

1. Probabilité de persistance

Sommaire : Certaines parties intéressées se sont dites inquiètes de la sélection d'une probabilité de persistance plus élevée pour SK1 que pour les 50 autres aires de répartition du caribou boréal dans l'ensemble du Canada.

Réponse d'ECCC **:** Les analyses réalisées par ECCC indiquent que la population locale dans SK1 est probablement autosuffisante aux degrés de perturbation actuels (perturbation totale de 60 %), avec une probabilité de persistance de 71 %. Les analyses montrent aussi que la population locale de SK1 est sensible à de faibles augmentations des perturbations anthropiques et à de faibles baisses de la survie des adultes. Pour ces raisons, la probabilité de persistance retenue pour la désignation de l'habitat essentiel dans SK1 (71 %) est plus élevée que celle sélectionnée pour les 50 autres aires de répartition dans l'ensemble du Canada (60 %). Le suivi continu dans SK1 sera nécessaire pour veiller à ce que les changements futurs de l'état de l'aire de répartition ne compromettent pas sa capacité à maintenir une population autosuffisante, et sera crucial vu les augmentations des perturbations par les incendies et les modifications dans les aires de répartition d'autres espèces (p. ex. expansion vers le nord d'autres ongulés) prévues en raison des changements climatiques.

2. Publication des données scientifiques utilisées pour désigner l'habitat essentiel dans l'aire de répartition SK1

Sommaire : Certaines parties intéressées ont demandé un rapport scientifique exhaustif, leur permettant d'examiner de manière plus approfondie les données scientifiques utilisées pour désigner l'habitat essentiel dans SK1.

Réponse d'ECCC : Un sommaire scientifique[1] publié parallèlement à la proposition du programme de rétablissement modifié fournit de l'information sur les analyses utilisées pour guider la désignation de l'habitat essentiel dans SK1. Le sommaire scientifique comprend des données démographiques (p. ex. survie des femelles adultes, recrutement des faons, taux de croissance de la population), des figures, des équations de modélisation et des résultats statistiques. Toutes les méthodes utilisées dans les analyses pour SK1 sont décrites dans l'*Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois* (Rangifer tarandus caribou) *au Canada : Mise à jour 2011*[2], qui a servi à l'élaboration du programme de rétablissement de 2012.

Un article revu par des pairs[3] a été publié en avril 2020 qui comprend une série de simulations de modélisation de la population et un examen plus approfondi de SK1 comme étude de cas, utilisant une approche légèrement différente de celle décrite dans le sommaire scientifique. Les résultats globaux de l'article d'avril 2020 sont conformes au sommaire scientifique et indiquent que la prudence est justifiée en ce qui concerne d'autres perturbations anthropiques dans SK1.

---

[1] https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/renseignements-connexes/sommaire-scientifique-boreal-caribou.html
[2] https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/documents/2248
[3] https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/1365-2664.13637

Il y a quelques différences dans les prédictions des modèles, qui ne sont pas inattendues étant donné les différentes approches de modélisation. Pour assurer l'uniformité nationale, ECCC a utilisé les résultats du modèle décrit dans le sommaire scientifique pour informer l'identification de l'habitat essentiel dans SK1.

3. Utilisation de toutes les études scientifiques publiées

Sommaire **:** Certaines parties intéressées ont demandé que d'autres recherches provenant d'études réalisées à l'échelle locale soient intégrées à l'analyse à l'échelle nationale pour guider la désignation de l'habitat essentiel dans SK1.

Réponse d'ECCC : Les analyses visant à guider la désignation de l'habitat essentiel dans SK1 ont été effectuées à l'échelle nationale[1]. Cette approche nécessite des ensembles de données uniformes pour veiller à ce que les résultats traduisent les différences significatives entre les populations de caribous boréaux locales plutôt que les différences entre les méthodes de collecte de données propres à chaque région. ECCC signale que d'autres recherches effectuées à l'échelle locale peuvent aider à éclairer la planification régionale au moyen de plans par aire de répartition ou de plans d'utilisation des terres semblables.

4. Calcul de la superficie de l'habitat perturbé dans SK1

Sommaire : Certaines parties intéressées craignaient que la superficie de l'habitat perturbé dans SK1 soit surestimée.

Réponse d'ECCC : Les calculs de la superficie de l'habitat perturbé tiennent compte tant des perturbations anthropiques que des perturbations dues aux incendies de forêt. La superficie de l'habitat perturbé dans SK1 a été calculée en utilisant des données d'imagerie satellitaire. Les cartes de perturbations anthropiques d'ECCC sous-estiment la quantité de perturbations humaines dans les aires de répartition du caribou boréal en raison de la grande échelle de l'imagerie satellitaire. ECCC est au courant de l'existence d'autres travaux publiés concernant la cartographie des parcelles de forêt résiduelles après un incendie, toutefois, l'échelle pour ces travaux ne correspond pas à celle des analyses dans SK1 (p. ex. les données ne remontent pas à 40 ans).

5. Évaluation de la sensibilité aux perturbations anthropiques

Sommaire : Certaines parties intéressées ont demandé des renseignements supplémentaires pour expliquer la sensibilité de SK1 à de faibles changements des perturbations anthropiques.

Réponse d'ECCC : Les analyses d'ECCC ont montré que la population locale dans SK1 est sensible à la hausse de la quantité de perturbations anthropiques. Les résultats de la modélisation de la population, fondés sur l'évaluation des différents scénarios de simulation des perturbations, indiquent que la probabilité de maintien d'une population autosuffisante diminue avec la hausse de la quantité de perturbations anthropiques simulées. D'autres méthodes, dont celle utilisant l'équation pour estimer l'effet de la hausse accrue des perturbations anthropiques ou celle fondée sur les sorties de modèle détaillées, sont décrites dans le Sommaire scientifique[1].

6. Relation population-perturbation

Sommaire : Certaines parties intéressées ont demandé d'autres explications sur la façon dont la population locale dans SK1 peut tolérer des taux de perturbation plus élevés que les autres populations locales dans l'ensemble du Canada.

Réponse d'ECCC : SK1 a un régime de perturbation unique (c.-à-d. fortes perturbations par les incendies et faibles perturbations anthropiques) et semble avoir une tendance de population stable avec le niveau actuel de perturbation. Le programme de rétablissement reconnaît qu'il existe une variation dans la relation entre la perturbation de l'habitat et l'état de la population. Certaines populations locales pourraient être plus vulnérables aux perturbations, tandis que d'autres seraient en mesure de tolérer un taux de perturbation de plus de 35 %. Le type de perturbation (anthropique ou naturelle) peut aussi influer sur la tolérance d'une population locale. Le suivi continu dans SK1 sera nécessaire pour s'assurer que la condition de l'aire de répartition est capable de soutenir un statut d'autosuffisance. Les travaux achevés pour SK1 démontrent l'utilité d'un cadre de modélisation national pour tenir compte des différences régionales.

Nº de catalogue: En3-4/326-2020F-PDF
ISBN: 978-0-660-35421-7

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements d'Environnement et Changement climatique Canada, au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou au 819-938-3860, ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Site Web : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, 2020.

Also available in English.